

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

Politique de l'eau : l'AMF dénonce les menaces contre les comités de bassin

La politique de l'eau en France, organisée par bassins hydrographiques et gérée par des comités, sur le modèle de petits « parlements », fait à nouveau l'objet de contestations. Rappelons que cette organisation fonctionnelle, mise en place par la loi sur l'eau de 1964, a très largement inspiré le contenu de la directive cadre sur l'eau (DCE). Elle a permis de grandes avancées en termes d'assainissement et de reconquête de la qualité des eaux. Il est essentiel aujourd'hui de préserver l'organisation de la politique de l'eau par bassin hydrographiques, les comités de bassin et les agences de l'eau.

Hélas, régulièrement, la trésorerie des agences de l'eau, dont la gestion et la programmation des dépenses relèvent de la décision des comités de bassin, dans le respect des grandes orientations fixées par la loi, fait l'objet d'un détournement de son objet premier, à savoir : le financement de la politique de l'eau.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 avait ainsi déjà considérablement élargi les domaines d'action des agences en y intégrant la lutte contre les inondations sans prévoir de ressources supplémentaires. Or, s'il est effectivement question d'eau dans cette affaire, le principe de « l'eau paie l'eau » y est pourtant mis à mal, les usagers de l'eau et de l'assainissement se voyant en devoir de financer des mesures relevant davantage de l'aménagement du territoire.

La future agence nationale de biodiversité devrait, en outre, trouver les ressources nécessaires à l'exercice de ses missions par absorption de l'ONEMA. Ce prélèvement est en partie justifié par le lien existant entre la qualité des milieux aquatiques et la préservation de la biodiversité, il s'agit néanmoins d'un prétexte pour avoir la mainmise sur des financements existants, issus des agences de l'eau.

Dans la continuité de la tribune (ci-jointe) de Michel Rocard (ancien Premier ministre) et de Jean Launay (député du Lot, président du Comité national de l'eau, trésorier général de l'AMF), l'AMF demande que l'on garantisse l'intégrité des agences de l'eau et de la politique de l'eau en France, qui est un sujet majeur pour les espaces urbains et ruraux. Elle s'inquiète à nouveau des arbitrages budgétaires qui pourraient conduire à des prélèvements sur le budget des agences de l'eau en faveur du budget de l'Etat.

Quant à la composition et au fonctionnement de ces bassins, l'AMF tient à rappeler que les communes et leurs intercommunalités sont les chevilles ouvrières de la politique de l'eau et que leurs élus, désignés démocratiquement, sont les représentants légitimes des habitants. Aujourd'hui, nous avons besoin de confiance entre les différents acteurs de la communauté de l'eau plutôt que de défiance.

Enfin, à ceux qui souhaiteraient voir les périmètres des comités de bassins calqués sur des frontières administratives, rappelons que la pertinence du système provient de l'adaptation de la gestion aux flux d'eau et non l'inverse. Pourquoi changer ce qui marche et qui est un exemple de réussite territoriale ?

Contacts Presse :
Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr
Twitter : @l_amf

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr